



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Mardi 6 Décembre 2022

Date de convocation

Le 22 Novembre 2022

Nombre
d'Administrateurs

En exercice..... 17

Présents..... 9

Votants..... 12

DL-2022-24

Objet

Renouvellement du
Dispositif Pass Senior

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Six Décembre à Dix-Huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de MARLY, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Alice DUPONT-DONNET, Vice-Présidente.

Étaient Présents :

Madame Alice DUPONT-DONNET, Vice-Présidente, Madame Mathilde BARBIEUX, Monsieur Jean-Claude VILLAIN, Monsieur Joël QUENTIN, Madame Jeanne-Marie BINOT, Monsieur Christian CHATELAIN, Monsieur Bruno MOUFTIEZ, Monsieur Bruno LECLERCQ, Madame Martine WOLF.

Étaient Absents excusés :

Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE, Président, (donne procuration à Madame Alice DONNET), Madame Priscilla DZIEMBOWSKI, Monsieur Jean-Noël DUPONT, Madame Marie-Thérèse HOUREZ, (donne procuration à Christian CHATELAIN), Monsieur Frédéric DEROT, (donne procuration à Monsieur Joël QUENTIN, Madame Anne-Sophie BARTHELEMY, Madame Janine LECAILLE.

Étaient Absents :

Madame Loetitia ARENA.

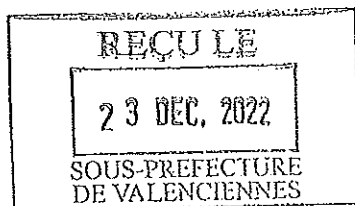
Exposé :

Conformément au règlement des aides facultatives, le Centre Communal d'Action Sociale propose une aide à la mobilité pour les Aînés de la commune.

Le Pass Sénior concerne et s'adresse à toutes les personnes âgées de 65 ans et plus, non imposables et domiciliées depuis plus de 6 mois sur la commune de Marly. Il permet aux Aînés de circuler dans le réseau VALENCIENNES-TRANSVILLES.

Vu la délibération du 04 Novembre 2016 du Conseil d'Administration fixant la participation de chaque titulaire de la carte Pass Sénior à 15 Euros par an (dégressivité d'un euros vingt-cinq au cours des mois),

.../...



C.C.A.S. DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du 06 Décembre 2022

Considérant qu'entre 2016, année de la première délibération du Conseil d'Administration du CCAS de Marly, et 2021, 1536 Marlysiens ont bénéficié de ce dispositif, et, qu'en cette année 2022, ils étaient encore 239,

Considérant qu'en 2022, le coût d'un Pass Séniors, pris en charge par le CCAS, était de 75 Euros.

Il est demandé au Conseil d'administration :

- De se prononcer sur le maintien de ce dispositif en 2023
- De maintenir la participation financière à 15 Euros par an (dégressive d'un euro vingt-cinq par mois) pour les titulaires de la carte Pass Séniors.

Le Conseil d'Administration,
Oui l'exposé de Madame La Vice-Présidente,
Après en avoir délibéré,

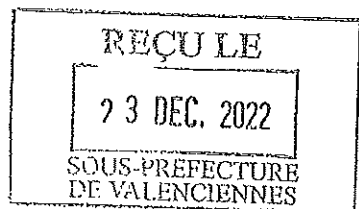
A L'UNANIMITÉ,

- Approuve le maintien de ce dispositif en 2023
- Maintient la participation financière à 15 Euros par an (dégressive d'un euro vingt-cinq par mois) pour les titulaires de la carte Pass Séniors.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Pour extrait conforme,

Jean-Noël VERFAILLIE
Président.



Affiché le
Transmis en Sous-préfecture le 23/12/2022
Document exécutoire à compter du
Notifié à l'intéressé le
PUBLIE le 18/09/2023